



DELIBERATION

2026/23

PROGRAMME LEADER DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PETR AU GAL DE THIÉRACHE 2023-27

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En 2022, le PETR du Pays de Thiérache a répondu à l'appel à candidatures lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER, dont la mesure LEADER : en déposant un dossier de candidature pour la période 2023-27, **le PETR se positionne pour la troisième fois consécutive à reconduire un programme LEADER en Pays de Thiérache et ainsi accompagner financièrement des projets expérimentaux en zone rurale.**

Depuis plus de dix ans, le PETR du Pays de Thiérache est la structure juridique porteuse du programme LEADER ainsi que du Groupe d'Action Locale (GAL), groupe de partenaires publics et privés qui met en œuvre le dispositif au local. Pour la période 2027-32, le GAL est composé de 40 membres, répartis en deux collèges :

- **Collège privé :** 10 titulaires et 10 suppléants, issus des structures socio-économiques les plus représentatives du territoire et de la stratégie locale de développement ;
- **Collège public :** 10 titulaires et 10 suppléants élus et représentants de chaque Communauté de communes membre du PETR.

Avec LEADER, l'Union européenne propose donc au GAL de gérer des crédits européens avec pour seul objectif : **soutenir des projets pilotes pour le développement du territoire.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

AUTORISE Monsieur Olivier CAMBRAYE, président du PETR du Pays de Thiérache, à signer la convention AGR-GAL et ses avenants, les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL, et, le cas échéant, à donner délégation de signature au Président du GAL pour tout ou partie des actes mentionnés ci-dessus ;

PRÉCISE que le Président du Groupe d'Action Locale sera désigné lors de l'installation du comité de programmation LEADER ;

DÉSIGNE ses représentants au GAL de Thiérache comme suit :

Membres titulaires du PETR :

- Monsieur Olivier CAMBRAYE
- Madame Bernadette HEDIART

Membres suppléants du PETR :

- Monsieur Fabien COQUELET
- Madame Caroline LOMBARD

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le

Et publication le :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-23_2026-DE